

Groupe Académique Climat Scolaire

Lettre FLASH *cyberharcèlement – diffusion d'images*

N°3

« Le climat scolaire : une condition de la réussite scolaire et de l'épanouissement des élèves / le garant de la cohésion sociale » -

REUSSIR- Projet Académique 2017-2020

Lettre flash n°3 – janvier 2019
Actualisation des consignes
cyberharcèlement –

Les signalements pour diffusion d'images (photos ou vidéos) sur *snapchat*, *instagram* ou d'autres réseaux sociaux (*sarahah* notamment) augmentent. Les consignes restent les mêmes :

- **signaler si possible le contenu sur l'application** (il faut soi-même avoir un compte) / donner le nom des comptes à la cellule vie scolaire qui les transmet à **E-Enfance** pour les faire fermer;
- **signaler via *Faits établissement*** – (portail ARENA – Enquêtes et pilotage) ;
- encourager les victimes à porter plainte / **envoyez une copie à votre chargée de mission prévention violence** avec la fiche de l'élève auteur s'il est connu : même en l'absence de plainte le signalement sera transmis au parquet;
- les victimes peuvent également se faire connaître auprès du numéro national **Net-écoute 0800 200 000** ;
- vous pouvez en parallèle déposer un signalement sur **PHAROS**, le portail spécialisé de la police pour les atteintes aux personnes sur internet / <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueilinput.action> ;

En tout état de cause, il est impératif de faire remonter tout signalement de ce type à la DSDEN et au Rectorat.

Le phénomène est tellement prégnant qu'il est au cœur de la campagne 2018 de prévention du harcèlement : « **Une photo c'est perso, la partager c'est harceler** »

Le clip et un cahier pédagogique pour l'exploiter sont disponibles dans les ressources du site www.nonauharcèlement.com. [l'image ci-dessous contient un lien vers ces ressources]

Pour vous aider :

- **une équipe de formateurs dans les territoires** (composée d'AS, de CPE et de professeurs documentalistes) a été constituée et peut déployer pour les équipes une formation et des outils de prévention autour du cyberharcèlement / **vous pouvez contacter ce.dafor@ac-strasbourg.fr pour demander une FIL**
- n'hésitez pas à faire appel aux AS Conseillères Techniques des départements et aux référentes académiques et départementales harcèlement



- l'EMS forme et sensibilise chaque année des personnels et des élèves sur ces sujets, tout comme la BPDJ

- des propositions de messages pour les familles et les classes concernées par ces phénomènes en accompagnement des mesures de signalement :

Proposition de communication aux familles (MBN ou mot dans le carnet) au sujet des phénomènes de cyberharcèlement :

Chers parents,

Nous avons été alertés d'un phénomène de cyber-harcèlement qui touche certains de nos élèves.

Des images (photos ou vidéos) de ces jeunes (en majorité des filles) ou des montages sont diffusés sur les téléphones pour nuire à leur réputation.

Il s'agit pour les auteurs, évidemment cachés derrière des pseudonymes, d'"afficher" ces jeunes filles, pour les livrer à des insultes sur les réseaux sociaux ou directement dans les établissements scolaires. Les comptes (*snapchat*, *instagram*) qui véhiculent ces images doivent être signalés aux autorités académiques et à la justice.

Nous vous demandons donc d'être attentifs à cette situation et d'en parler avec votre enfant, de le sensibiliser à ne pas aider à la diffusion de ces images et, si votre enfant devait être victime de ces actes malveillants, de porter plainte et de nous alerter.

Proposition d'éléments de langage pour faciliter une communication à l'égard des classes :

Nous avons été alertés que des photos, des « nues », et des montages qui visent certains élèves circulent sur les téléphones. L'objectif des auteurs des comptes qui les diffusent est de nuire à la réputation de ces élèves, souvent des filles.

Diffuser, sur *snapchat*, sur *instagram*, ou montrer ces photos screenées sur vos téléphones sont des actes d'une grande violence pour la victime et sont également punis par la loi.

Nous vous demandons de ne pas participer à diffuser ces images et de nous avertir si vous êtes victimes de cyberharcèlement ou qu'un copain ou une copine est victime. Tous les adultes de l'établissement sont à votre écoute pour vous aider.

Une enquête judiciaire est ouverte pour chaque signalement et en plus d'une sanction dans l'établissement c'est donc à une sanction pénale que les auteurs comme les complices s'exposent.

AMBASSEURS - AMBASSADRICES

Au printemps 2019, une formation « Ambassadeurs collégiens » sera proposée. Elle s'appuiera sur les productions des équipes du « hackathon contre le cyberharcèlement » le 8 novembre dernier qui avait justement pour thème le cyber-sexting. Le CAVL qui vient d'être élu sera lui aussi sensibilisé pour déployer des « Ambassadeurs Lycéens ». SI VOTRE ETABLISSEMENT EST INTERESSE FAITES LE NOUS SAVOIR

Lucie.Pitiot@ac-strasbourg.fr

Annick.Pastwa@ac-strasbourg.fr